

# BULLETIN MUNICIPAL

*Octobre 2025*

## SOMMAIRE

Page 3 Edito

Page 4 Cadre de vie

Page 10 Zoom : nos sportifs

Page 12 Associations

Page 16 Scolaire et périscolaire

Page 20 Urbanisme

Page 22 Pêle-Mêle

Page 23 Page de l'opposition

Page 24 Agenda des manifestations



PAGE

Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

# Mémo



## Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 - 8h50	15h50 - 18h30
Mercredi	7h15 - 8h50	11h40 - 12h45

## Horaires du secrétariat de mairie

**Lun au ven :**

8h45-12h00

**Lun, mer, ven :**

14h00 - 18h00

**1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis  
du mois**

9 h - 12h00

**Téléphone mairie**

**05 55 75 81 01**

**mail**

[contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com)

**Site internet**

[www.saintjouvent.com/](http://www.saintjouvent.com/)

**page Facebook :**

[www.facebook.com/  
StJouvent](http://www.facebook.com/StJouvent)

**En cas d'urgence**

**06 71 25 25 82**



**Ecole Maternelle :** 05 55 75 61 14

**Ecole Élémentaire :** 05 55 75 62 85

[ce.0870367b@ac-limoges.fr](mailto:ce.0870367b@ac-limoges.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

\*accueil 10 min avant.



## ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



## RPE les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

**Marlène CORDIER :**

06 79 78 36 74

[m.cordier.rpe@elan87.fr](mailto:m.cordier.rpe@elan87.fr)

## Bulletin municipal octobre 2025

**Directrice de la publication :** Jany-Claude SOLIS, maire

**Réalisation et conception :** Christelle DUBLANCHE,  
Commission démocratie locale

**Impression :** G.D.S.

Édité à 850 exemplaires

**Distribution :** Elus de la Majorité

# EDITO



Chères Jouventiennes, chers Jouventiens,

## Un bel été...

Nos associations ont brillé cet été : participation à la finale parisienne de fléchettes du **Wolfpack Darts 87**, une belle saison pour l'**AS Saint Jouvent Football** qui rejoint l'entente Nantiat/Compreignac/Saint-Jouvent afin de permettre à vos minots de 5 à 15 ans de venir jouer dans le village, une belle réussite pour la 3<sup>ème</sup> édition de la course du château (plus de 300 participants) co organisée par **En avant Saint-Jouvent et ST Jouv'en Fête** et une première pour **Chamboultout** : l'organisation du tournoi interclub de pétanque. Chaque rencontre a connu un franc succès.

L'été, c'est aussi l'occasion de faire des travaux notamment à l'école et d'avancer la réflexion sur le PLU. Une réunion Publique le 17 septembre dernier a ainsi permis de présenter le diagnostic et les grandes orientations d'aménagement.

C'est aussi la saison des mariages : notre nouvelle salle n'avait pas encore reçu le feu vert du procureur de la République pour que l'on puisse l'utiliser comme salle des mariages et du conseil municipal ; c'est désormais chose faite.

**... sauf pour l'incivisme qui lui, n'est hélas pas parti en vacances !**

Abandonner ses ordures aux éco-points, traverser les villages à toute vitesse, ne pas se soucier de ses voisins, autant de gestes qui coûtent cher aux contribuables, détruisent la qualité de vie et peuvent même être source de violences. L'équipe municipale fait ce qu'elle peut tout en respectant les lois mais constate son impuissance sur la plupart de ces sujets. La montée de l'incivisme entre pour une grande part dans ma décision de ne pas me représenter.

## La rentrée des classes

Pour toute commune, la rentrée des classes est un événement important. Le bourg a retrouvé l'animation associée aux horaires d'entrée et de sortie de l'école. Les associations ont relancé leurs activités.

L'école est bien souvent le poumon des petites communes comme la nôtre, c'est pourquoi il est nécessaire d'y accorder une attention toute particulière. En plus de la mise à disposition des locaux avec les charges associées (chauffage, électricité, eau), cela inclut des emplois d'ATSEM et des charges d'entretien. Pour un bon fonctionnement de l'école, la mairie assure une restauration scolaire de qualité mais

aussi d'autres services complémentaires non obligatoires que vous redécouvrirez à la page 16.

Ce bulletin publie le coût réel du fonctionnement des écoles (hors investissements et travaux d'entretien) et vous détaille les diverses aides allouées.

## La rentrée des associations

Comme chaque année au mois d'octobre, nous vous présentons la liste et coordonnées des associations locales. Elles recrutent adhérents et bénévoles. Soyez nombreux à les rejoindre !

## La rentrée des artistes

Nous venons de clôturer notre traditionnel salon des artistes qui avait pour invités d'honneur Xavier Besson et Michel Trouvat.

## La rentrée aussi des élus

La dernière pour l'équipe en place qui jusqu'au bout de son mandat s'engage à s'investir au quotidien à votre service.

Bonne lecture à tous,

**Le Maire,**

**Jany-Claude SOLIS**

## Cadre de vie

### Subventions allouées :

L'Etat a participé à hauteur de **218 000 € HT**, soit 35% du budget initial et le Département à hauteur de **98 760 € HT** soit 16%.



## Nouvelle salle municipale

Après bien des péripéties, la nouvelle salle municipale a enfin pu être inaugurée le 11 juin dernier ! Certes, tout n'était pas complètement finalisé puisqu'il restait le béton ciré à réaliser, mais il était grand temps ! Entre le lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre et cette inauguration, il se sera écoulé près de 3 ans et demi. La pose du béton ciré et la livraison du mobilier ont été faites durant l'été et le Procureur de la République a validé l'affectation de la nouvelle salle des mariages le 25 juillet, si bien que des premiers mariages ont pu y être accueillis à partir de la mi-août.

Le montant de cette réhabilitation s'élève à près de 700 000 € HT, elle a été réalisée sans recours à l'emprunt. Le budget initial était de 623 717 € HT et ne comprenait pas le mobilier (tables et chaises) de cette salle. En outre, la faillite d'entreprises nous a conduits à renégocier en cours de marché des lots pour pouvoir mener à bien ce projet. Ce coût comprend tous les travaux de construction, tous les aménagements et équipements intérieurs ainsi que les éléments de sécurité, et enfin les études et les honoraires. Des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat français et du département de la Haute-Vienne, les montants sont reportés ci-contre.

L'inauguration s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Claude Leblois, Président du Conseil Départemental et de Monsieur François Pesneau, Préfet de la Haute-Vienne, ainsi que des deux architectes qui ont œuvré sur ce projet. Etaient également présents des enfants du Conseil Municipal des Enfants. Après la traditionnelle coupure du ruban, Madame Le Maire a entamé les discours pour rappeler l'historique de cette salle, ses nouvelles fonctionnalités, les sources de financements, le partenariat avec le cabinet d'architecture de Madame Caroline Petit et les entreprises qui sont intervenues sur le chantier. Elle a également remercié tout particulièrement Jean-François Leblanc, premier adjoint, qui était en première ligne sur le suivi du chantier. S'en sont suivis les discours de Monsieur Leblois et celui de Monsieur Pesneau.



Pour mémoire, ce bâtiment, tout comme celui de l'école élémentaire, a initialement appartenu aux salaisons Cardeau Frères qui produisaient des conserves à base de porc. Il a par la suite été utilisé pour le service technique de la mairie et abrité les différents engins nécessaires à l'entretien de la voirie.

Lors de la construction de l'atelier technique actuel, ce bâtiment est resté non utilisé, hormis pour sa partie la plus proche de la mairie qui a été transformée en un local hébergeant la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) pour les enfants de l'école.

La réfection de ce bâtiment a aussi été l'occasion de compléter la BCD par des toilettes et de créer, à l'étage, une salle des archives. Un petit espace « cuisine » a également été aménagé (réfrigérateur et point d'eau), afin de permettre de stocker quelques boissons ou petits fours pour des cocktails.

L'idée première de sa rénovation était principalement de pallier à deux points :

- la taille de l'ancienne salle des mariages limitait le nombre possible d'invités et n'offrait pas un accueil de qualité pour de telles cérémonies,
- l'ancienne salle du conseil municipal étant à l'étage ne permettait pas l'accueil des personnes à mobilité réduite. Sa petite taille limitait le nombre possible de personnes souhaitant assister au Conseil et sa configuration toute en longueur rendait inconfortable la tenue de réunions d'échanges tant par la difficulté de voir son interlocuteur que de l'entendre sans résonance. Les conditions de projection étaient également difficiles.

Cette nouvelle salle communale permet d'accueillir 20 à 50 personnes assises et 80 personnes debout. Dans le but de maximiser son utilisation, il a aussi été prévu d'y accueillir certaines réunions du conseil communautaire, des assemblées générales d'associations ou autres réunions. En revanche, il ne sera pas possible d'y organiser des repas et autres manifestations festives qui resteront dans la salle des fêtes derrière l'école maternelle.

Les deux salles libérées, anciennes salles du conseil municipal et des mariages pourront être utilisées pour d'autres usages, par exemple pour l'accueil d'activités d'associations, comme c'est déjà le cas pour le club « couture » ou l'association La Récréation.



Finalement, il a semblé nécessaire de trouver un nom à ces 3 salles directement liées à la mairie, notamment afin d'éviter des confusions lors de futures réservations. Il a été proposé de continuer à dénommer « salle polyvalente » ou « salle des fêtes » la salle derrière l'école maternelle. Un appel à propositions avait été lancé sur Panneau Pocket entre le 15 juillet et le 15 août. Merci aux personnes qui y ont répondu ! Le choix sera voté lors du conseil municipal du 8 octobre et l'information sera donnée via les moyens de communication habituels.

### Restez branché : Elaguez !

Une branche tombée peut causer de gros dommages. Prévenez les dangers dès maintenant et sécurisez vos extérieurs. Les branches et racines des arbres, les haies plantées en bordure des voies communales doivent être contenues afin :

- d'assurer la commodité et la sécurité des circulations routières et piétonnières,
- de faciliter au mieux le passage des véhicules d'ordures ménagères, des véhicules d'incendie et de secours ou des véhicules de livraison,
- de préserver la biodiversité.

**Les arbres, arbustes, haies et branches doivent en outre être régulièrement élagués afin d'éviter tout contact avec les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphones installés sur le domaine communal.** Ainsi, 50% des incidents pourraient être évités si l'élagage était réalisé avant l'arrivée de phénomènes climatiques.

La commune rappelle aux propriétaires riverains d'une voie communale ou privée, y compris les chemins ruraux, que l'élagage des arbres et des haies verticalement, à la limite de leur propriété, est nécessaire, obligatoire et leur incombe conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2-1, L. 2212-2-2, L. 2542-3 et 4.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne pour un réseau situé en domaine privé :
- l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation pour un réseau situé sur le domaine public.

L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux. En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.

#### Pour information :

L'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales permet aux maires de mettre en demeure les propriétaires négligents et, si rien n'est fait, d'engager, à leur charge, les travaux d'élagage nécessaires. Un arrêté municipal (2025-2) a été pris en ce sens.



Si l'arbre à élaguer appartient à la mairie, nous organisons son élagage- sauf en cas d'urgence- en décembre et janvier, après la mise en place et le démontage des illuminations de Noël pour limiter les coûts de location de nacelle.

**Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique**, il est impératif d'envoyer une **DT-DICT\*** au moins **15 jours** avant le début des travaux.

*\* Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.*

**Si un arbre ou une branche menace une ligne électrique, ne vous approchez pas et prévenez le service de dépannage ENEDIS au 09 72 67 50 87. Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.**

**Merci aux propriétaires riverains pour leur compréhension et le soin qu'ils apporteront aux opérations d'élagage.**

## **Saint-Jouvent, commune engagée dans l'accueil de stagiaires**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à l'insertion professionnelle, la commune de Saint-Jouvent participe activement à l'accueil de stagiaires au sein de ses différents services municipaux : administratif, scolaire et technique.

Depuis deux années consécutives, le service technique accueille des stagiaires dans le cadre de stages de découverte allant d'une journée à deux semaines. Ces stages sont réalisés sous la supervision de Jean-Marie VIGNAUD, agent du service technique, qui assure le rôle de tuteur et transmet avec enthousiasme son savoir-faire et son expérience du terrain.

Le service scolaire est également très impliqué. Chaque année, au moins un ou une stagiaire est accueilli(e) en école maternelle aux côtés des ATSEM. Cette année, deux ont été intégrées durant la période de juin à juillet, et une autre est attendue en septembre. Tous ces stages se déroulent sous la tutelle bienveillante d'Angéline FERRIER-DESJOBERT, ATSEM des petites et moyennes sections.

Le domaine de la petite enfance suscite un fort intérêt et de nombreuses demandes de stage nous parviennent chaque année. Afin de favoriser l'égalité des chances sur notre territoire, la commune accorde la priorité aux jeunes résidant à Saint-Jouvent lors de la sélection des candidatures.

Du côté du service administratif, une stagiaire a récemment été accueillie dans le cadre d'une préparation à la formation de secrétaire de mairie remplaçante. C'est Dorianne COURJAUD, secrétaire générale de la mairie, qui s'est chargée de l'accompagner dans la découverte des missions essentielles au bon fonctionnement administratif de la collectivité.

À travers ces initiatives, la commune de Saint-Jouvent réaffirme son engagement en faveur de la formation, de la découverte des métiers de la fonction publique territoriale et de la transmission des savoirs. Un investissement au service des jeunes et de l'avenir du territoire.



## Cadre de vie

Félicitations à Nicolas GRAND et son équipe (Team Saint-Jouvent Racing Trucks) pour sa très belle 1<sup>ère</sup> place en catégorie cross sur le circuit de Saint-Junien !

Nicolas finit la saison vice-champion de France en catégorie camions cross pour la deuxième année consécutive !



Egalement félicitations à nos jeunes joviennes, Tifen AYMARD, Amélie et Mélanie MATTANA et Fiona DUFOUR qui ont participé à un stage de judo au niveau européen, en Espagne et en Croatie !

Et enfin, félicitations à Manon VISOMBLIN et à Violette JAY qui ont fait un beau parcours aux championnats de France d'équitation : une médaille d'or en CSO catégorie club 3 équipe cadet 1 et moins pour Manon et une médaille d'argent en TREC catégorie club 1 équipe pour Violette.

## Les manifestations de l'été

Le 19 juillet, la course nature du château organisée par En Avant Saint-Jouvent a eu un franc succès. Elle a rassemblé 23 équipes pour le relais 2x7 km, 139 participants pour le parcours de 7 km et 84 pour celui de 17 km.



Le 26 juillet, sur les terrains de pétanque de la commune, s'est déroulé l'interclub de pétanque organisé par Chamboul'tout.

Pas moins de 6 clubs se sont affrontés tout au long de la journée : Peyrilhac, Couzeix, Compreignac, Oradour-sur-Glane, Landouge, Chamboul-tout / Saint-Jouvent.



Le concours, disputé en doublette, a rassemblé 59 équipes, soit 118 joueurs.

À midi, un repas convivial a réuni 140 participants autour d'une paëlla géante.

La journée s'est déroulée sous un beau soleil, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, laissant un excellent souvenir à tous.

### Côté résultats :

- Vainqueur du concours A : Peyrilhac
- Vainqueur du concours B : Compreignac

## Salon des artistes



Pour cette 24<sup>ème</sup> édition, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux invités d'honneur : Xavier BESSON, avec ses sculptures et Michel TROUVAT, qui a présenté ses dessins.

Le salon a réuni 25 artistes aux styles variés, utilisant le pastel, l'acrylique, l'huile et bien d'autres techniques. Leurs œuvres ont su, nous l'espérons, vous toucher, vous surprendre ou simplement vous faire passer un bon moment.

Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette exposition un beau moment de partage.

## Après-midi théâtre avec la troupe « Scène à rire »

Un après-midi théâtre est organisé par la mairie, le **dimanche 9 novembre**, à la salle polyvalente. Le tarif est de 7 € à partir de 18 ans, c'est gratuit pour les plus jeunes.

### **Allez ! On danse !** Comédie en 3 actes de Vivien LHERAUX

Alors qu'Arthur pense passer une soirée tranquille en rentrant du travail, sa femme Béatrice lui annonce qu'elle a deux nouvelles : une bonne et une mauvaise. La bonne c'est qu'elle lui a organisé un anniversaire-surprise. Quant à la mauvaise... Arthur tombe des nues.

Entre la famille qui débarque, un invité malvenu un peu trop intrusif, les va-et-vient de la bonne à tout faire, et cette malle fermée au beau milieu du salon, la soirée pourrait bien virer au cauchemar !

Quiproquos, gaffes, mensonges et délires s'invitent alors à leur tour à la fête d'anniversaire, qui promet de ne pas être de tout repos !

## A noter dans vos agendas !

Cette année, nous avons le plaisir de regrouper trois temps forts de la vie communale en une seule matinée conviviale, le **samedi 29 novembre**. Venez partager ce moment avec nous !



**À 9h30**, nous accueillerons les **nouveaux arrivants** autour d'un moment convivial, marqué par un échange chaleureux et la **remise du livret d'accueil** — une occasion idéale pour faire connaissance avec les élus et découvrir les ressources de la commune.



**À 10h00**, place au **petit-déjeuner citoyen** : un moment ouvert à tous, autour d'un café ou d'un thé, pour discuter librement des sujets qui vous tiennent à cœur. Chacun est invité à venir avec ses idées, ses questions ou simplement l'envie de rencontrer ses voisins.



**À 11h00**, nous vous donnons rendez-vous à l'**arboretum** pour la **plantation de l'arbre des naissances 2024**, en présence des enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) et des familles ayant accueilli un enfant cette année.



**Nouveaux habitants et parents d'enfants nés en 2024**, pensez à vous inscrire en mairie pour participer à ces temps forts !

## Zoom : nos sportifs

### Interview de Alexandre De Sa Moreira

L'association WOLFPACK DARTS 87 est le fruit de l'union de plusieurs passionnés pour les fléchettes, venant d'horizons divers. Alexandre De Sa Moreira en est le président. Il a accepté de nous faire découvrir cette association et ce sport, car oui, c'est bien un sport !

**Bonjour Alexandre ! Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer ce qui vous a amené à pratiquer les fléchettes ?**

*J'ai 44 ans, je suis père de famille, artisan et j'habite la commune de Saint-Jouvent. C'est grâce à mon épouse que j'ai débuté la pratique des fléchettes. Elle est hollandaise et lors de la période de Noël aux Pays-Bas, la télévision diffuse les compétitions de fléchettes, il y a tout un engouement autour de ce sport. Cela a été une découverte pour moi, je me suis pris au jeu et c'est devenu une passion !*

**Y a-t-il une différence entre les dénominations « darts » et « fléchettes » ?**

Non, il n'y en a pas : « darts » est le terme anglais. Mais le terme « fléchettes » est seulement utilisé en France. Dans les autres pays, c'est seulement le terme « darts » qui est employé, même s'il existe d'autres termes équivalents. D'ailleurs, la fédération française associée à ce sport s'appelle « fédération française de darts ».

**Depuis quand pratiquez-vous ce sport et où avez-vous commencé ?**

Je le pratique depuis 10 ans, d'abord avec des copains, dans les bars puis, en club depuis 3 ans.

**Le club de Saint-Jouvent que vous avez créé est tout récent, pourquoi être venu à Saint-Jouvent ?**

Le club de Saint-Jouvent a juste un an puisqu'il a été créé fin août 2024. Avant, nous pratiquions au club de Razès. Nous sommes venus ici car nous étions plusieurs à viser des projets plus ambitieux. Et puis, avant toute chose, parce que j'y habite, je suis fier de ma commune et considère que c'est un luxe de pouvoir y pratiquer mon sport favori. Enfin, notre projet a été bien accueilli par l'équipe municipale, avec la mise à disposition d'une salle.

**Combien d'adhérents compte le club et comment le financez-vous ?**

Nous avons eu pour cette première année 17 adhérents. Pour le financement, nous avons la chance d'avoir des sponsors : La chèvrerie de la Ribière, Limousin Paysage, Secoprev, SCM. Et la mairie nous verse une subvention. Un grand merci à eux ! Nous sommes bien sûr ouverts à d'autres partenariats.



### ***Et pourquoi ce nom pour le club ?***

Nous cherchions un anglicisme car parmi nos adhérents, nous avons plusieurs anglais. Et puis, nous sommes une bande de copains qui peut s'apparenter à une meute de loups. Pour compléter, j'habite près d'une forêt et je me dis qu'un jour ou l'autre, j'y apercevrai un loup puisqu'il est présent en Limousin.

### ***Où et quand se déroulent les entraînements ?***

La salle équipée de 8 cibles se situe sous le dojo, les entraînements ont lieu le lundi et le vendredi, sur le créneau 18h30-22h00. L'arrivée des joueurs peut s'échelonner en fonction de leur disponibilité : ils ne sont pas obligés de rester les 3h30.

### ***Un enfant peut-il venir s'entraîner ?***

Oui, mais à deux conditions : il doit être accompagné de ses parents et suffisamment grand pour être capable d'enlever la fléchette plantée au plus haut point de la cible.

### ***Y a-t-il plusieurs catégories ? Et comment se déroulent les compétitions ?***

5 catégories sont représentées au sein du Wolfpack Darts 87 : junior, féminine, masculine, open (mixte) et vétéran. Nous comptons 2 juniors parmi nous. Il est aussi possible de jouer en double.

A noter qu'il existe également une catégorie handidarts mais

non représentée dans notre club : des personnes handicapées peuvent jouer avec des personnes valides, en utilisant des cibles adaptées.

### ***Allez-vous dans toute la France ?***

Oui, nous participons bien entendu aux événements régionaux, mais aussi aux nationaux !!

Le Wolfpack Darts 87 fait partie, avec Casteljalous, Saintes, Périgueux, des 4 clubs sélectionnés par la fédération sur la quinzaine de clubs de la Région, pour les compétitions en Open de Ligue. Il s'agit d'un niveau au-dessus des opens de comités, ces derniers comptent une dizaine de dates par saison.

Et donc cette année, nous organisons un tournoi en Open de Ligue, ouvert à tous **les 11 et 12 octobre** à la salle polyvalente. Ce tournoi sera diffusé en direct sur internet.

### ***Quels ont été les résultats du club sur les compétitions 2024/2025 ?***

Nous avons plusieurs titres de champion Nouvelle-Aquitaine : dans les catégories juniors, féminines et vétérans et également en doubles.

Nous avons aussi participé aux phases finales du championnat de France par équipe, à Paris. Ce sont les 32 meilleures équipes qui ont été qualifiées et il se trouve que nous avons eu de la chance car nous avons été qualifiés sur repêchage.

Nous avons réalisé un beau par-

cours puisque notre équipe a terminé 15<sup>ème</sup> sur 32, résultat jamais égalé par un club de Nouvelle-Aquitaine !

### ***Quelles qualités faut-il avoir pour pratiquer un tel sport ?***

Il faut avant tout une grande capacité de concentration, mais aussi la maîtrise de soi, avoir de la dextérité. Il faut aussi être fort en calcul mental puisqu'au « 501 double out », chaque joueur débute avec un capital de 501 points et doit parvenir le plus vite possible à zéro exactement en soustrayant les points réalisés à chaque volée de 3 fléchettes, mais cette qualité se développe au fur et à mesure du jeu.

### ***Pour finir, quels sont vos objectifs dans ce sport ?***

Tout d'abord, nous maintenir à ce niveau et participer à des opens internationaux, en Suisse, aux Pays-Bas. Nous sommes pour l'instant 17 adhérents licenciés à la fédération de darts et qui viennent de loin pour certains : Bellac, Château-neuf-la-Forêt et même la Rochelle ! Nous aimerions augmenter le nombre de licenciés car, avec 8 cibles, nous en avons largement les capacités mais aussi attirer des gens de la commune, ils ne sont pour l'instant pas nombreux.

### ***Si cela vous tente, n'hésitez plus à aller tester le jeu de fléchettes !***

# Associations

Un forum des Associations a été organisé lors du marché d'octobre. C'était l'occasion de venir découvrir leurs activités et de discuter avec leurs représentants. Si vous n'avez pas pu vous y rendre, vous trouverez ci-dessous les principales informations les concernant.

## ACCA

**Objet :** pratique de la chasse les Sa /Di et jours de fête pendant la saison de chasse  
**Président :** Alexandre GASNIER  
**Tél :** 06.74.95.83.48  
**Mail :** [alexandregasnier92@gmail.com](mailto:alexandregasnier92@gmail.com)  
**Public concerné :** tous publics  
**Tarif :** Propriétaire terrain chassable : 85€ / Résident : 95€ / extérieur à la commune : 145€  
Organise une chasse à courre aux renards chaque mois de mars.



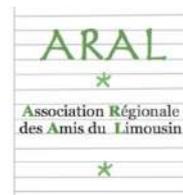
## APE (Association des Parents d'Elèves)

**Présidente :** Stéphanie MERCIER  
**Tél :** 06.81.09.66.38  
**Mail :** [ape.stjouvent87510@gmail.com](mailto:ape.stjouvent87510@gmail.com)  
**Public concerné :** Toute personne ayant un lien avec l'école (parents, élèves, instituteurs, ATSEM, agents communaux, ...)  
Défend les intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Informe les familles sur la vie de l'école. Participe aux projets des enseignants, à l'achat de matériel (livres, tablettes, ...) pour l'école, organise des événements (spectacle, père Noël, carnaval, concours de belote, vide-grenier...).



## ARAL (Association régionale des Amis du Limousin)

**Objet :** mettre en valeur les richesses du patrimoine et l'identité de la région Limousin  
**Président :** Gérard PEYLET  
**Tél :** 06 03 55 23 31  
**Mail :** [gerard.peylet@gmail.com](mailto:gerard.peylet@gmail.com)  
**Site web :** <http://lesamisdulimousin.e-monsite.com>  
**Public concerné :** Toute personne ayant un intérêt pour le patrimoine  
Cycle de conférences + remise d'un prix pour récompenser un ouvrage qui défend les qualités et les richesses culturelles du Limousin + organisation en mai d'un festival itinérant



## Atelier Aiguilles et Créations

**Objet :** Travaux d'aiguilles  
**Présidente :** Pascale BASTIER  
**Tél :** 06.04.03.02.12  
**Mail :** [ppbastier87@gmail.com](mailto:ppbastier87@gmail.com)  
**Public concerné :** tous publics  
**Tarif :** 15€ / an  
**Pratique :** les mardis après midi de 14h à 17h, un samedi par mois de 14h à 17h pour les préados et les ados.



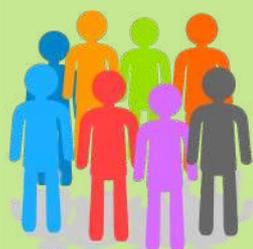
## CHAMBOUL' TOUT

**Objet de l'association :** Club de pétanque  
**Président :** Patrick PAIGNON – **Vice-président :** Ludovic BOISSIER  
**Tél :** 06 67 87 75 51.  
**Courriel :** [chamboultoutpetanque.87@gmail.com](mailto:chamboultoutpetanque.87@gmail.com)  
**Facebook :** chamboultout  
**Public concerné :** tous publics  
**Tarif de la licence :** 40€  
4 équipes, dont une vétérans, évoluent à des niveaux différents sur le département.  
Participe au championnat open départemental et organise une journée pétanque en mai et un concours de belote en décembre



## CLUB DE RANDONNEE

**Président :** Jean-Pierre BARLET  
**Tél :** 06.17.63.83.52  
**Mail :** [barletjeanpierre@gmail.com](mailto:barletjeanpierre@gmail.com)  
**Public concerné :** Adultes  
**Tarif :** 10 € l'année  
**Pratique :** tous les samedis du 1<sup>er</sup> samedi de septembre au 1<sup>er</sup> samedi de juillet.  
S'occupe du balisage des chemins





## COMITE DE JUMELAGE AMIDEUROPE (association intercommunale)

**Objet :** développer les échanges entre villes jumelées

**Présidente :** Sandra GOURONG

**Tél :** 06.98.27.84.73

**Mail :** [sandramarche@gmail.com](mailto:sandramarche@gmail.com)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** 15 €/ 1 personne, 30 € / couple ou famille

Tarifs selon évènements. Plusieurs échanges franco-allemands, franco-italiens ; un camp d'ados franco-allemand-italien, un tournoi de foot franco-allemand U11/U13, une soirée théâtre, une soirée à thème, etc...



## COMITE DES FETES

**Objet :** organisation des fêtes communales (soirée théâtre, thés dansants, gala d'accordéon, soirée Beaujolais, ...)

**Président :** Daniel JUDE

**Tél :** 06.83.43.50.54

**Mail :** [daniel.jude@hotmail.fr](mailto:daniel.jude@hotmail.fr)

**Site internet :** [www.cdfstjouvent.fr](http://www.cdfstjouvent.fr)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** de 10 à 28 € selon manifestations



## EN AVANT SAINT JOUVENT

**Objet de l'association :** course à pied, entraînements et compétitions dans la région tout au long de l'année

**Président :** Thomas BARDET

**Tél :** 06.33.23.30.77

**Mail :** [thomasbardet87@gmail.com](mailto:thomasbardet87@gmail.com)

**Public concerné :** adultes

**Page Facebook :** en avant Saint-Jouvent

Depuis 2019, une trentaine de courses en compétition (trail et route) et une dizaine de podiums toutes catégories confondues.

Organise un trail avec repas dans la commune.



## FNATH (association intercommunale)

**Objet :** Association des accidentés de la vie. Défense juridique des adhérents

**Président :** Jean-Claude DUREAU

**Tél :** 05 55 75 84 50

**Public concerné :** tous publics

**Tarifs :** 58,50€ (cotisation simple) / 101€ (cotisation bienfaiteur)

**Divers :** permanence chaque 4<sup>ème</sup> vendredi du mois à la Mairie de Nieul de 9h à 11h

Stand sur le marché de Saint-Jouvent 2 fois/an



## FOOTBALL

**Président :** Romuald DUFRAISSE - **Vice-Président :** David LONGEAUD

**Tél :** 06.31.45.41.26 / 06.85.74.64.90

**Mail :** [dufraissedufraisse@gmail.com](mailto:dufraissedufraisse@gmail.com)

**Site web :** [as-saint-jouvent.footeo.com](http://as-saint-jouvent.footeo.com)

**Tarifs :** 75€ pour les seniors et 27€ pour les dirigeants

**Jours et horaires :**

Entraînement : mardi et jeudi 19h-21h - Match : dimanche ou samedi soir



## GYMNASTIQUE DOUCE SENIORS

**Objet :** Favoriser la pratique du sport chez les seniors

**Président :** Daniel BONNETAUD

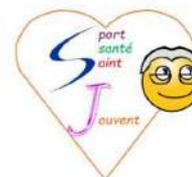
**Tél :** 06.79.01.01.79

**Mail :** [gymdouceseniors.stjouvent@gmail.com](mailto:gymdouceseniors.stjouvent@gmail.com)

**Public concerné :** toute personne âgée de 60 ans et plus

**Tarif :** 43€

Séances tous les mardis matin dans la salle polyvalente de 9h30 à 10h30



# Associations



## GYM TONIC

**Objet :** pratique de la gym, cardio, renforcement musculaire, fitness, zumba, steps, pilates, abdos, stretching, ...

Procure bien-être physique et psychologique

**Présidente :** Patricia VIGNALS

**Tél :** 06.22.47.53.15

**Mail :** gymtonic.stjouvent@gmail.com

**Facebook :** Association Gym TONIC – St Jouvent

**Public concerné :** s'adresse à tout public ados et adultes, femmes et hommes

**Tarif :** cotisation annuelle de 95 €

Séances à la salle polyvalente, animées par des professionnels diplômés

le lundi de 18h45 à 19h45 avec Eric et le mercredi de 19h45 à 20h45 avec Sandrine



## JUDO

**Objet de l'association :** Pratique du Judo et Taïso

**Président :** Gérard DOUDET

**Tél :** 06.30.58.04.01

**Mail :** judo.saint-jouvent@laposte.net ; gerard.doudet@sfr.fr

**Site web :** <https://www.facebook.com/profile.php?id=100009671221812>

**Public concerné :** tous publics à partir de 4 ans

**Tarif :** Licence 41 € - Cotisation 38 € par trimestre

**Jour et horaire**

Pour le Judo :

Mardi : de 18h à 19h30 : licenciés de plus de 9 ans

Vendredi : de 18h à 19h : licenciés de 4 à 8 ans

de 19h à 20h30 : licenciés de plus de 12 ans

Pour le Taïso :

Mardi : de 19h30 à 20h30 : licenciés de plus de 16 ans

Cours assurés par Adrien Lacombe, compétiteur de haut niveau, diplômé d'état et chargé de mission auprès de la ligue FFJDA.



## LA RECREATION

**Objet :** pratique de jeux divers

**Présidente :** Ghyslaine NOUAILHAGUET

**Tél :** G. NOUAILHAGUET au 06 76 04 42 43 ou Mme ROMANET au 06 75 47 74 77

**Mail :** [henri.nouailhaguet@sfr.fr](mailto:henri.nouailhaguet@sfr.fr)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** cotisation annuelle 10€

**Jour et horaire :** lundi à 14h00



## LES VIEILLES MECANIQUES JOUVENCIENNES

**Objet :** réunion de passionnés de véhicules et matériels agricoles anciens et des véhicules anciens en tout genre (auto, moto, cyclo ...)

**Président :** Romain BREUIL

**Tél :** 06.70.13.31.09

**Mail :** [vieillesmecaniquesjouvencienes@gmail.com](mailto:vieillesmecaniquesjouvencienes@gmail.com)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** cotisation annuelle 25€

Participe à de nombreux rassemblements, réalise chaque année une journée d'exposition et d'échanges de pièces mécaniques plus un repas



## NIEUL ET ALENTOURS EN LIMOUSIN (association intercommunale)

**Objet :** faire connaître l'histoire locale, en la resituant dans celle du Limousin.

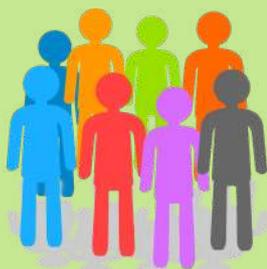
**Présidente :** Jacqueline GRANGEAUD

**Tél :** 06.62.23.43.89

**Mail :** nieuletalentours@gmail.com

**Public concerné :** amoureux de l'histoire locale

**Tarif :** subventions des différents partenaires





## Relax & Moi

**Objet :** pratique de l'auto-massage (do in) techniques de respiration et de méditation, relaxation de Jacobson

**Présidente :** Nathalie MORICHON

**Tél :** 06.71.08.32.37

**Mail :** [contact@relaxetmoi.org](mailto:contact@relaxetmoi.org)

**Public concerné :** tout public de plus de 16 ans

**Tarif :** adhésion annuelle 10€ en individuel, 15€ pour les couples et cotisation annuelle de 80 à 100 €

**Relaxation :** le jeudi au DOJO de 18h30 à 19h30 – Do-in : le 2<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois de 10h15 à 11h15



## SAINT JOUV'EN FÊTE

**Objet :** Organiser des manifestations festives, musicales, sportives et culturelles

**Président :** Jean-Jacques CHAPOULIE

**Tél :** 07.82.39.30.98

**Mail :** [stjouvenfete@gmail.com](mailto:stjouvenfete@gmail.com)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** 10 €

Organise 2 manifestations en mars (Saint Patrick) et en novembre (Beaujolais nouveau)

Assure en juin la buvette du trail de En-avant Saint-Jouvent



## TAROT

**Objet :** club de tarot

**Président :** Jean-Claude MEDEREL

**Tél :** 06.73.51.78.85 ou 06.27.56.96.43

**Jours et horaires :** tous les mercredis après-midi (14h-18h), à l'école maternelle



## TEAM TRUCK RACING

**Objet :** Course de camion cross

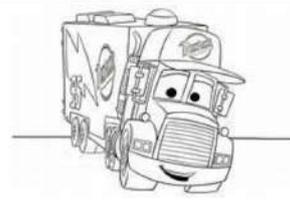
**Président :** Pascal GRAND

**Tél :** 05.55.08.00.62

**Mail :** [grandpascal@wanadoo.fr](mailto:grandpascal@wanadoo.fr)

**Public concerné :** coupe de France

**Pratique :** selon le calendrier Coupe de France d'avril à octobre



## VTT

**Objet :** proposer de nombreuses sorties VTT dans le département mais aussi à l'extérieur de celui-ci

**Président :** Didier CORGNE

**Tél :** 06.30.28.12.76

**Mail :** [corgne.didier87@orange.fr](mailto:corgne.didier87@orange.fr)

**Public concerné :** tous publics

**Tarif :** suivant catégorie, 34 € / 40 € / 43 € / 66 € - compétition cyclo sport 93 €, compétition VTT 103 €

Organise une journée chaque week-end pour ses adhérents et chaque année une journée VTT et pédestre en mai ouverte à tous



## WOLFPACK DARTS 87

**Objet :** club de fléchettes traditionnelles

**Président :** Alexandre DE SA MOREIRA

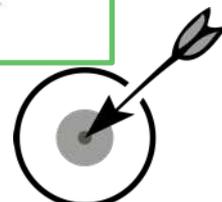
**Tél :** 06.22.24.00.82

**Mail :** [wolfpackdarts@gmail.com](mailto:wolfpackdarts@gmail.com)

**Facebook :** WolfPack Darts 87

**Public concerné :** adultes

**Tarif :** 70 € (adhésion + licence), 25€ pour les juniors (- de 18 ans sous conditions)



# Scolaire et p riscolaire

## Rentr e 2025

Lors de la rentr e 2025, 145 enfants ont  t  accueillis, 44   l' cole maternelle et 101   l' cole  l mentaire. Le tableau ci-dessous re- porte le d tail des effectifs par classe.



Ecole	Effectifs par	Effectifs par	Enseignant (e)
Maternelle 44 �l�ves	Petite Section 16	24 PS / MS	Sophie PARRAIN
	Moyenne Section 15		
	Grande Section 13	20 MS / GS	Anne-Soline DEKIMPE
El�mentaire 105 �l�ves	CP 21	27 CP / CE1	Marie ESTRADE Isabelle ANDRIEUX
	CE1 17		
	CE2 19	25 CE1/ CE2	C�cile LATOUILLE
	CM1 19+	24 CE2/ CM1	Sandrine REDON
	CM2 27	25 CM1/CM2	Edouard LAIZET Isabelle ANDRIEUX

La mairie se doit d'assurer diff rents services indispensables au bon fonctionnement de l' cole. Cela repr sente un budget important comme le montrent les co ts r els\* calcul s sur l'ann e scolaire 2024-2025.



**Ingr dients, charges d' lectricit , entretien, frais de personnel :**  
 D penses 160 000   pour 17 431 repas en 2024 d'o  un co t par repas de **9,18  **.  
**Co t factur  aux famille : 43 210   soit 1    3,50   le repas.**



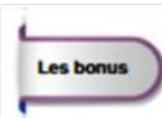
**Personnel y compris transferts du matin et du soir, entretien,  nergie :**  
 D penses : 37 600   pour 2 500 pr sences d'enfants inscrits.  
**Co t factur  aux familles :35 000 .**



La commune fournit du mat riel scolaire, le papier et deux imprimantes pour un co t de **10 000 **.



La commune a subventionn  les transports pour les sorties organis es par l' cole ainsi que le transport et frais pour la piscine : **5 300 **.



**La BCD :** 17 000  annuels pour le personnel et les fournitures.  
**1 ATSEM par classe** sachant que seulement 1 ATSEM en petite section est obligatoire : 70 800  pour le personnel.

**TAP : coût annuel sur l'année scolaire 2023 /2024 de 14 000 €**

*Les activités périscolaires étaient jusqu'à la rentrée scolaire 2024 financées par l'Education Nationale, les familles et la commune. A partir de 2025, seule la commune et les familles les financeront !*

*Estimation du coût moyen par enfant pour l'année scolaire 2023/2024 :*

*173 € dont 40 € payés par la famille*

\*A noter que ces montants ne tiennent pas compte des investissements (locaux, mobilier, informatique, tableaux numériques, pianos de cuisine) et des frais de fonctionnement autres qu'électriques pour les locaux scolaires (chauffage bois, maintenance, extincteurs,..)

## **Des toilettes toutes neuves à l'école maternelle**

Les espaces sanitaires d'une école se doivent d'être accueillants, adaptés à chacun et à un usage collectif et intensif et les enfants doivent pouvoir y trouver sécurité, confort, hygiène et intimité.

Malheureusement, l'absence d'aération et l'humidité avaient conduit à une importante présence de salpêtre dans les toilettes de l'école maternelle. Ce salpêtre avait envahi les murs avec pour conséquences le décolllement du carrelage et des plinthes ainsi que la mauvaise fixation de la plomberie (lavabos, toilettes, urinoirs). Malgré un nettoyage régulier et consciencieusement réalisé, il était devenu difficile d'obtenir une sensation de propreté. Il devenait donc urgent de les rénover.



Du sol au plafond, tout a été renouvelé par les entreprises DU-FOUR (plomberie et sanitaires), VILLEMONTAIL (plâtrerie, menuiserie, peinture et sols) et HERVE THERMIQUE (aération et chauffage).

Du matériel ergonomique, robuste, facile d'entretien (WC suspendus et chasses intégrées, revêtement sol hospitalier - surface sans joint) et économe en eau (deux commandes) a été installé.

Des cloisons latérales entre les toilettes, appelées parcloles, ont également été fixées pour respecter l'intimité des enfants tout en laissant la possibilité aux adultes de veiller sur eux.

Le coût de cet investissement a été de 46 629 € TTC.

L'Etat nous a alloué une subvention de 13 465,73 €.



## Scolaire et périscolaire

Les % indiqués ci-contre sont calculés à partir de la valeur HT en euros de la somme des achats annuels alimentaires - sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises.

Ainsi, pour 100 euros d'achat, au moins 20 euros doivent correspondre à des produits bio ou en conversion et au total au moins 50 euros doivent correspondre à des produits durables et de qualité (bio inclus).

### Bon et bien, c'est encore mieux !



La loi EGalim, complétée par la loi Climat et Résilience, a défini des obligations en ce qui concerne la qualité et la durabilité des produits entrant dans la composition des repas servis en restauration collective.

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/>

Aussi, en moyenne sur une année, les repas doivent comporter **au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion**, et ce - **à terme - pour toutes les cantines** de France métropolitaine.

Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'ajoute l'obligation de 60 % de viandes et produits de la pêche de qualité et durables.



Notre restaurant (<200 couverts servis) devra à terme respecter la loi. C'est pourquoi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, notre restaurant scolaire s'est efforcé d'appliquer les mesures prévues par la loi EGALIM.

Voici le point d'avancement sur les 5 mesures préconisées par EGalim :

#### Mesure n°1 : Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

Notre équipe de restauration s'attache à proposer aux enfants des repas variés, équilibrés et respectueux de l'environnement. Fin juin 2025, nous avons déjà atteint 49% de produits durables ou issus de filières de qualité (labels officiels, produits locaux ...) dont 19% issus de l'agriculture biologique.

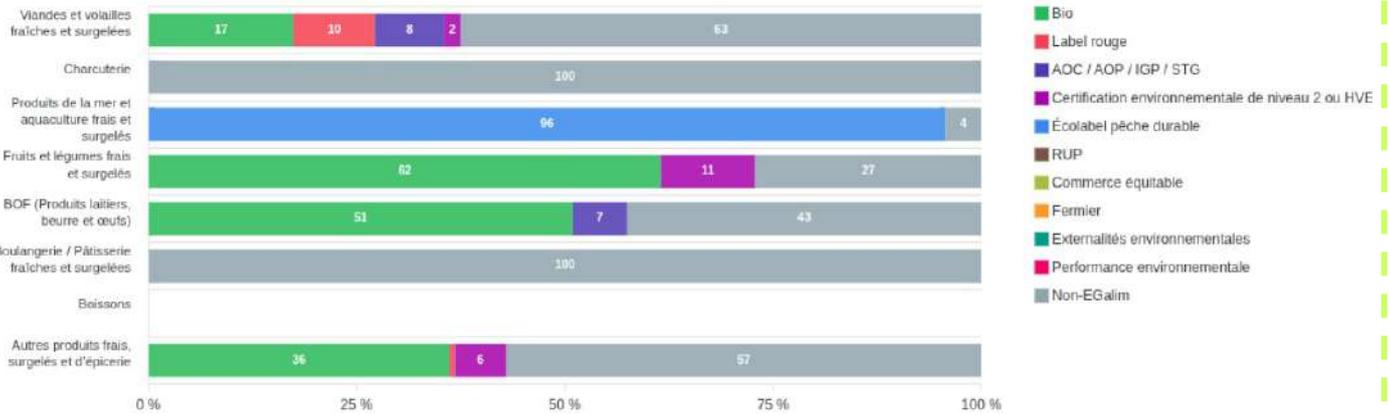


Ces choix permettent de soutenir les producteurs engagés dans des démarches respectueuses de la nature, tout en garantissant des repas plus sains. C'est aussi une façon de sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à l'importance de bien manger et de prendre soin de notre planète.

35 % bio

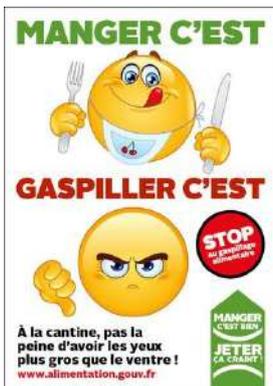


18 % durables et de qualité (hors bio)



L'équipe de restauration scolaire poursuivra ses efforts dans cette démarche afin d'aller plus loin dans la qualité et la durabilité des repas servis à vos enfants.

### Mesure n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



- Gestion des stocks,
- Taille des assiettes proportionnée à l'appétit des enfants,
- Sensibilisation des enfants,
- Gestion des déchets biodégradables,
- Pesage régulier des déchets ménagers.

### Mesure n°3 : Diversification des sources de protéines et menus végétariens



Pour soutenir la biodiversité de notre territoire, la loi impose un programme de diversification des sources de protéines, qui se traduit par un repas végétarien hebdomadaire obligatoire.

### Mesure n°4 : Suppression progressive des plastiques



Interdiction totale en 2025 (délai supplémentaire de 3 ans pour les communes de moins de 2000 habitants). Les contenants alimentaires (cuisson, réchauffage, service) ainsi que la vaisselle ont été remplacés par des matériaux durables.



### Mesure n°5 : Information des usagers



La loi Egalim impose plus de transparence concernant la qualité des produits : cette information est disponible sur les menus affichés à l'entrée de la cantine et sur le site internet de la commune.

	du 1er au 31/03/2024	du 01/04 au 30/04/2024	du 01/05 au 31/05/2024	du 01/06 au 30/06/2024	du 01/07 au 31/07/2024	du 01/08 au 31/08/2024	du 01/09 au 30/09/2024	du 01/10 au 31/10/2024	du 01/11 au 30/11/2024	du 01/12 au 31/12/2024
Qualité	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

# Urbanisme

## Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

La municipalité est régulièrement confrontée à la demande d'un notaire ou d'un particulier pour l'établissement d'une attestation de non-contestation de la conformité de travaux. Cette demande, si elle est déclenchée par la vente d'un bien immobilier, est souvent urgente. Cependant, la commune dispose de trois mois à partir du dépôt de la DAACT pour évaluer la situation avant de délivrer cette attestation. Malheureusement, un grand nombre de propriétaires oublie de remplir leur DAACT, alors qu'elle est obligatoire. Ci-dessous ce qu'il faut savoir en quelques lignes :

### Processus en cas de travaux

*A noter que seul le permis de démolir n'est pas concerné par la DAACT*



C'est la DAACT qui déclenche les délais de prescription au-delà desquels les contestations ne sont plus possibles :

- 6 ans pour la prescription pénale,
- 10 ans pour la prescription civile.

Si vous n'avez pas eu une autorisation d'urbanisme, **les travaux sont imprescriptibles.**

### ◇ 1. Définition

La DAACT est une déclaration à déposer en mairie à la fin des travaux pour attester de leur **achèvement** et de leur **conformité** à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

### ◇ 2. Objectifs

- Informer la mairie de la fin des travaux
- Attester de la conformité aux autorisations
- Déclencher le délai de contrôle

### ◇ 3. Contenu du dossier

- 📄 Formulaire Cerfa n°13408\*12 disponible en mairie ou sur internet
- ✍️ Signature du déclarant ou de l'architecte

### ◇ 4. Délai de contrôle

Visite de conformité dans les 3 mois

### ◇ 5. Conséquences

- ✓ Travaux réputés conformes si pas de contestation
- ✓ Nécessaire pour vendre ou louer le bien

### ◇ 6. À retenir

- 🔗 Peut concerner l'achèvement **total ou partiel**
- 🔗 Indispensable pour régulariser la situation administrative du bien
- 🔗 Déclenche les délais de prescription
- 🔗 Donne des arguments de défense en cas de contentieux.

## Le zonage, les OAP et le règlement écrit : les pièces opposables du PLU

Après avoir défini son projet de territoire, la commune continue son travail sur le PLU. Voici quelques éléments d'information.

### Le zonage et le règlement

Le zonage est une pièce opposable aux tiers du PLU et répond à la question « Où puis-je construire ? ». Il permet de cartographier le territoire, en attribuant une zone (urbaine, à urbaniser, agricole ou encore naturelle) à chacune des parcelles situées au sein de la commune. Son but est de matérialiser, de façon concrète et à la parcelle, les objectifs retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les élus ont donc travaillé sur la délimitation de ces zones, en se conformant à différentes lois, et notamment la plus récente : la loi Climat et Résilience de 2021.

Cette loi ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine ont imposé une réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de 51 % sur la période 2021-2031, par rapport à la période 2011-2021.

C'est ensuite dans le règlement écrit que sont édictées les règles afférentes à chacune des zones définies dans le zonage. Le règlement permet donc de répondre à la question : « Quelles règles ma construction doit-elle respecter ? »

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation fixent les principes d'aménagement globaux et des règles supplémentaires pour les zones définies comme étant « à urbaniser ».

### Un travail en collaboration avec les services de l'état

Les personnes publiques associées (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, Région, etc.) ont été régulièrement sollicitées pendant cette procédure d'élaboration du PLU. En effet, bien que leur avis ne soit obligatoire qu'une fois le document arrêté, il est primordial pour les élus de connaître leur point de vue sur les différentes étapes d'avancement du PLU. Le 17 septembre 2025, les Personnes Publiques Associées (Département, Région, Chambre d'Agriculture, ...) ont été consultées concernant le diagnostic ainsi que le PADD.



Le 17 septembre 2025 s'est tenue la réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD.

**Nous vous rappelons qu'un cahier de remarques et une boîte à idées sont disponibles en mairie afin que vous puissiez faire remonter vos demandes, projets, besoins pour les années à venir.**

## PELE-MELE

### Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Pour pouvoir voter, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Pour toutes vos démarches relatives aux listes électorales, rendez-vous sur le portail dédié aux élections :

[www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr)



### La commune a fêté sa centenaire



Chaque commune ne peut pas s'enorgueillir d'avoir « sa » ou « son » centenaire. Ce déterminant possessif ne trahit pas une fierté mal venue, mais marque l'affection bien particulière que nous portons à celles et ceux qui ont traversé un siècle et qui appartiennent à l'histoire du lieu où ils ont passé une grande partie de leur vie. Madame Yvonne FAURE née en 1925 est une magnifique centenaire en bonne forme et intellectuellement toujours aussi alerte. Elle habite la commune depuis plus de 40 ans et incarne une part de notre mémoire collective. La fêter est l'occasion de célébrer sa longévité et de partager un moment d'émotion. C'est pourquoi Madame le Maire, accompagnée de deux autres élus est allée lui souhaiter un bon anniversaire en lui offrant des fleurs au nom de toute la Municipalité.

### Les foodtrucks à Saint-Jouvent

En plus du camion pizzas Don Bernardo présent place René Aymard, le mercredi de 17h30 à 20h30, désormais vous pourrez venir profiter du camion Seyvan Kebab le lundi, au même endroit, de 11h à 14h30 et de 17h00 à 21h30.

### Le tabac interdit aux abords des écoles et sur les terrains de sport et aires de jeux !

Le Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage étend l'interdiction de fumer aux abribus, aux parcs et jardins publics, aux plages, aux abords des bibliothèques, des enceintes sportives et des établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'aux lieux d'accueil et hébergement des mineurs. Il renforce les sanctions en cas de vente de produits du tabac et du vapotage aux mineurs, qui constitue désormais une contravention de cinquième classe.

### PIMMS (Point Information et Médiation Multi-Services)

de 9h30 à 11h30  
sur le parking de la salle polyvalente,  
2 et 30 octobre, 27 novembre.



## **La page de l'opposition \***

### **UNIS POUR SAINT-JOUMENT**

Nous entrons dans la période pré-électorale et de ce fait, **nous n'avons plus de latitude légale** pour aborder quelque sujet que ce soit qui nous tiendrait particulièrement à cœur étant tenu par l'obligation de respecter une neutralité dans nos propos.

#### **Pourquoi ne peut-on plus nous exprimer, ce que dit la loi :**

*« Droit d'expression des élus de l'opposition. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque la commune diffuse un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale (art. L 2121-27-1 du CGCT). Les EPCI ont également l'obligation de réserver un espace à l'opposition dans leurs bulletins d'information (art. L 5211-1 du CGCT). Règles applicables à cet espace en période électorale. Les propos tenus dans l'espace réservé aux conseillers municipaux d'opposition ne doivent pas répondre à des fins de propagande électorale. Le juge appréciera en fonction de chaque cas si le droit d'expression des élus minoritaires peut être qualifié de propagande, afin de caractériser l'existence d'une campagne de promotion publicitaire au sens de l'article L 52-1 du code électoral; le juge de l'élection examine la présentation, le contenu et tonalité du document (CE, 11 février 2002, élections municipales de Saint-Mitre-les-Remparts, n° 234810 et 234905). Les élus et le groupe auquel ils appartiennent doivent veiller à une certaine neutralité dans le choix la des sujets abordés et s'abstenir de prise de positions électoralistes, partisans et polémiques qui pourraient être sanctionnées par le juge. Ils doivent donc veiller à ce que les propos qu'ils tiennent dans l'espace qui leur est réservé dans le bulletin municipal ne répondent pas à des fins de propagande électorale, sous peine d'être sanctionnés devant le juge électoral et de se voir infliger une amende de 75 000 € en application de l'article L 90-1 du code électoral (JO Sénat, 16.01.2020). »*

*La tribune de l'opposition dans le bulletin municipal peut continuer si elle est neutre et parle de l'activité municipale et non de la campagne et des échéances à venir. Cette tribune doit être déconnectée de toute polémique électorale.*

**Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée, notre équipe reste à votre disposition et écoute pour tout sujet vous préoccupant.**

*\* Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

## Manifestations prévues d'octobre 2025 à janvier 2026



<b>Samedi 27 sept au dimanche 5 octobre</b>	Salon des Artistes à la salle polyvalente, organisé par la Mairie
<b>Dimanche 5 octobre</b>	Marché organisé par la Mairie Forum des associations de 9h00 à 12h30
<b>Samedi 11 et Dimanche 12 octobre</b>	Tournoi Open de Ligue à la salle polyvalente, organisé par Wolfpack Darts 87
<b>Samedi 18 octobre</b>	Déjeuner à la salle polyvalente organisé par le Comité des Fêtes
<b>Samedi 25 octobre</b>	Dîner FIFA et jeux organisés par le club de Football
<b>Vendredi 31 octobre</b>	Halloween organisé par l'Association des Parents d'Elèves
<b>Dimanche 2 novembre</b>	Marché organisé par la Mairie
<b>Dimanche 9 novembre</b>	Représentation théâtrale à la salle polyvalente, en début d'après-midi, organisée par la mairie
<b>Samedi 15 novembre</b>	Dîner à la salle polyvalente organisé par l'Association des Vieilles Mécaniques
<b>Samedi 29 novembre matin</b>	9h30 accueil des nouveaux arrivants, nouvelle salle 10h00 petit-déjeuner citoyen, nouvelle salle 11h00 plantation de l'arbre des naissances à l'arboretum
<b>Samedi 29 novembre</b>	Soirée jeux de société à partir de 18h à la salle polyvalente organisée par l'association La Récréation
<b>Samedi 6 décembre</b>	Concours de belote à la salle polyvalente, organisé par l'association Chamboul'tout
<b>Dimanche 7 décembre</b>	Marché de Noël organisé par la Mairie et l'Association des Parents d'Elèves
<b>Mercredi 31 décembre</b>	Réveillon organisé par le Comité des Fêtes
<b>Samedi 10 janvier</b>	Cérémonie des vœux organisée par la mairie